

Droit d'entrée

Le droit d'entrée est payable une fois la première année lors de l'adhésion au Réseau Clévacances.

Son montant s'élève à 160 Euros.

Cotisation annuelle

La cotisation est annuelle et conditionne le maintien sous le label Clévacances. Elle est proratisée la première année.

Pour les meublés Clévacances, elle s'élève à 230 €.

Ce montant est dégressif quand un propriétaire possède plusieurs hébergements, à savoir :

- Du 2^{ème} au 4^{ème} hébergement : 161 €
- A partir du 5^{ème} : 115 €

Pour les chambres Clévacances, elle s'élève à 142 €.

Ce montant est également dégressif quand un propriétaire possède plusieurs hébergements, à savoir :

- A partir de la 2^{ème} chambre : 71 €